

Les électriciens passent à l'attaque

RÉVOLUTION ► En 2008, l'Association valaisanne des distributeurs d'électricité a été bouleversée. Changement de président en 2009 et nouveau lobbying.

PASCAL CLAIVAZ

En 2008, l'Association valaisanne des distributeurs d'électricité (AVDEL) fut très secouée par la libéralisation du marché. Hier à Champsec, village bucolique baigné par une usine de Mauvoisin S.A., le président de l'AVDEL André Besson a démissionné après cinq ans à ce poste. L'assemblée générale a élu son successeur: le directeur des SI de Monthey Raymond Vaudroz.

Constat du président sortant: «La révolution est entrée dans la distribution électrique. Nous avons fonctionné de la même manière durant vingt ans. En 2008, tout cela a été balayé et nous devons nous adapter à un monde nouveau. En commençant par nos statuts, qui datent des années 1950.»

Catalogue des secousses

Et André Besson de dresser un tableau saisissant de tous les bouleversements survenus en 2008. Début janvier, la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, la LApEl, entre en vigueur partiellement. Pour qu'elle entre en force totalement, le Conseil fédéral homologue son ordonnance d'application le 14 mars avec une entrée en vigueur le 1er avril. «Il nous restait jusqu'au 31 août pour déterminer les coûts et les tarifs. Je rappelle que votre association était intervenue en juin 2007 auprès du Conseil d'État pour qu'elle adapte la loi sur les communes à la LApEl. Ce n'est qu'en décembre 2008 que le Grand Conseil adopta un décret, qui d'ailleurs ne réglait que partiellement ce problème.»

Dans le même temps, les gestionnaires de réseaux de distribution subissaient de plein fouet les hausses des coûts électriques. Impossible de les répercuter sur les abonnements de réseaux, vu que les milieux de l'industrie, de l'artisanat, des services et du commerce de détail convainquirent le Conseil fédéral d'imposer la vente de l'énergie autoproduite au coût de production. «Ces producteurs furent donc contraints de vendre leur électricité moins cher que le prix du marché, et cela même si le coût



Une usine des Forces motrices de Mauvoisin, dans un décor bucolique à deux pas de Champsec Val de Bagnes où s'est tenue l'assemblée générale de l'Association valaisanne des distributeurs électriques. LE NOUVELLISTE



L'ancien et le nouveau président de l'Association valaisanne des distributeurs d'électricité André Besson et Raymond Vaudroz. LE NOUVELLISTE

de l'autoproduction était supérieur à ce prix.»

La reculade du timbre

En octobre 2008 enfin, le Conseil fédéral fit machine arrière sur le tarif du droit de timbre pour la distribution en réseau. En octobre toujours, le Département cantonal de l'énergie voulait interdire le chauffage électrique. L'AVDEL ne parvint pas à le rencontrer. 12 décembre: le Grand Conseil

homologua le décret cantonal d'application de la LApEl, sans rien demander à l'AVDEL.

Le nouveau président Raymond Vaudroz aura donc du pain sur la planche pour améliorer le lobbying de son association. Un lobbying que l'AES (Association électrique suisse, qui comprend l'AVDEL ainsi que de gros producteurs comme AXPO) va démarrer la semaine prochaine avec une campagne d'affichage.

Pénurie en 2035

L'Association des entreprises électriques suisses (AES), regroupe des centaines de membres, aussi bien distributeurs que producteurs d'électricité. L'on y trouve des services industriels de villes petites et moyennes, mais aussi de très gros producteurs comme AXPO (centrales nucléaires de Bézau et de Leibstadt notamment) ou les Forces motrices bernoises (Mühleberg entre autres).

Le directeur de l'AES Suisse romande Stéphane Rolle a présenté la prochaine campagne de communication par affiches et par internet de l'AES. Il s'agit de sensibiliser le citoyen suisse aux questions de la production et de la distribution électrique et surtout au fait que notre pays risque la pénurie d'ici à 2035.

La campagne militera pour une production électrique mixte, qui offre une bonne combinaison entre les énergies renouvelables (dont l'hydroélectricité) et nucléaires, avec le gaz comme solution intermédiaire.

Cette campagne nationale coûtera quatre millions de francs. La plus grande partie de son financement sera prise en charge par SwissElectricity, société basée à Genève et spécialisée dans l'achat du courant électrique.

Losinger se retire du génie civil

Losinger se retire peu à peu du marché du génie civil. Ce groupe, qui emploie plus de 900 personnes dans le pays et qui a, notamment, participé à la construction du métro M2 à Lausanne, est un poids lourd de la construction en Suisse. En 2007, son chiffre d'affaires s'est élevé à 815 millions de francs.

Son responsable communication, Alejandro Segoria, explique ce retrait progressif. «Depuis trois ans, nous avons restreint, puis presque arrêté nos activités dans le domaine du génie civil, les autoroutes et les ouvrages d'art. Actuellement, notre portefeuille ne contient quasiment plus aucun projet dans ce domaine. Notre société privilégie le développement immobilier, car le marché du génie civil et des ouvrages d'art est de plus en plus risqué et, pour parler franchement, il devient difficile d'y gagner de l'argent.»

Alejandro Segoria précise encore: «Il ne faut pas confondre Losinger Construction S.A., qui est seule concernée par ce retrait du marché du génie civil, et l'entreprise Prader-Losinger. Toutes les deux appartiennent au groupe Bouygues, mais toutes deux sont autonomes. Prader-Losinger construit toujours des tunnels et des ponts.»

JEAN-YVES GABBUD

EN BREF

CRISE ÉCONOMIQUE Le champagne boit la tasse

Frappé lui aussi par la crise, le groupe de champagnes Laurent-Perrier a vu son bénéfice net 2008-2009 chuter de 45,2%. Il est ressorti à 18,95 millions d'euros (28,7 millions de francs) pour un chiffre d'affaires en repli de 27,3%, à 181,34 millions d'euros. La part de l'export dans le chiffre d'affaires a progressé de 2,6 points à 74,6%. La contribution du haut de gamme se tasse en revanche à 37% contre 39,4%, notamment à cause «de la baisse du marché des grandes cuvées aux États-Unis et au Japon», explique le groupe. ATS

AUTOMOBILE Tout roule en Allemagne

Le marché automobile allemand a confirmé son rebond en mai. Les nouvelles immatriculations ont bondi de 40% sur un an, grâce à la prime à la casse. Il s'agit du quatrième mois de hausse d'affilée sur le premier marché automobile européen. Celui-ci s'est spectaculairement redressé depuis la mise en place de la prime à la casse. Elle prévoit l'octroi de 2500 euros (3790 francs) à tout automobiliste qui s'engage à acheter une nouvelle voiture contre l'abandon de son ancien modèle. En France, le marché a aussi connu un coup d'accélérateur en mai, avec +12%. Mais il a continué à chuter de 8,6% en Italie et de 38,7% en Espagne. ATS

CONSTRUCTION EN SUISSE

Optimisme

La construction en Suisse a pâti de l'hiver long et rigoureux au premier trimestre 2009. Les chiffres d'affaires nominaux du secteur ont reculé de 13,3% par rapport à la même période de l'an passé à 3,1 milliards de francs, mais les carnets de commandes sont bien garnis. La cause principale de cette baisse n'est pas due à une faiblesse de la demande, mais bien aux conditions climatiques, a indiqué hier la Société suisse des entrepreneurs. Les réserves de travail se sont en revanche sensiblement accrues à fin mars (+13,2%). Cette évolution permet de tableer sur des chiffres d'affaires élevés pour les trois à six mois à venir. ATS



KEYSTONE

SALAIRES ET BONUS BANCAIRE

La FINMA veut davantage de transparence

Après les critiques sur les bonus élevés dans le secteur bancaire, l'autorité de surveillance des marchés (FINMA) veut changer les pratiques salariales des établissements financiers sans pour autant fixer de limite. La circulaire intitulée «systèmes de rémunération» a été dévoilée hier par l'autorité de surveillance des marchés financiers, qui a ouvert la procédure de consultation.

Plus sévère pour l'UBS.

Les établissements concernés auront jusqu'au 14 août pour se prononcer

sur le projet. La FINMA fixera ensuite les dispositions définitives en septembre. L'introduction des nouvelles directives aura lieu au 1er janvier 2010. Le traitement est toutefois «plus sévère» pour l'UBS, qui devra elle se mettre au diapason dès 2009. Le gendarme des marchés veut instaurer un véritable changement dans la politique salariale: l'entreprise ne doit pas verser de bonus si elle ne fait pas de bénéfices.

De plus, ces bonus ne devront être versés que sur le long terme (trois ans) et

selon un principe de durabilité de l'activité économique. En complément, la FINMA préconise l'introduction de malus. Elle doit éviter que les rémunérations «n'incitent à prendre des risques inappropriés pouvant mettre en danger la stabilité des établissements financiers».

Transparence et pas de limites.

Le projet de la FINMA refuse néanmoins d'évoquer des limites dans les rémunérations et les parts variables de salaire.

Autre particularité, les nouvelles pratiques sala-

riales s'appliqueraient à tous les échelons hiérarchiques. De plus, la nouvelle réglementation sera applicable à tous les établissements financiers. L'autorité veut aussi renforcer le rôle des conseils d'administration qui seront ainsi responsables de la politique globale de rémunération de l'entreprise, qu'ils devront rendre publique.

Pas l'unanimité. Le projet de la FINMA ne fait pas l'unanimité. Les banquiers et économistes saluent la circulaire. Les syndicats

réagissent à l'absence de plafond en revendiquant une part fixe maximale de 500 000 francs.

En revanche, les banquiers privés s'opposent au projet. Les assureurs estiment cette réglementation supplémentaire inutile.

Du côté des milieux politiques, seul le Parti libéral-radical s'est montré entièrement satisfait par le projet. Le PS et le PDC veulent aller plus loin alors que l'UDC estime que les règles ne doivent pas s'appliquer à tous les établissements. ATS